

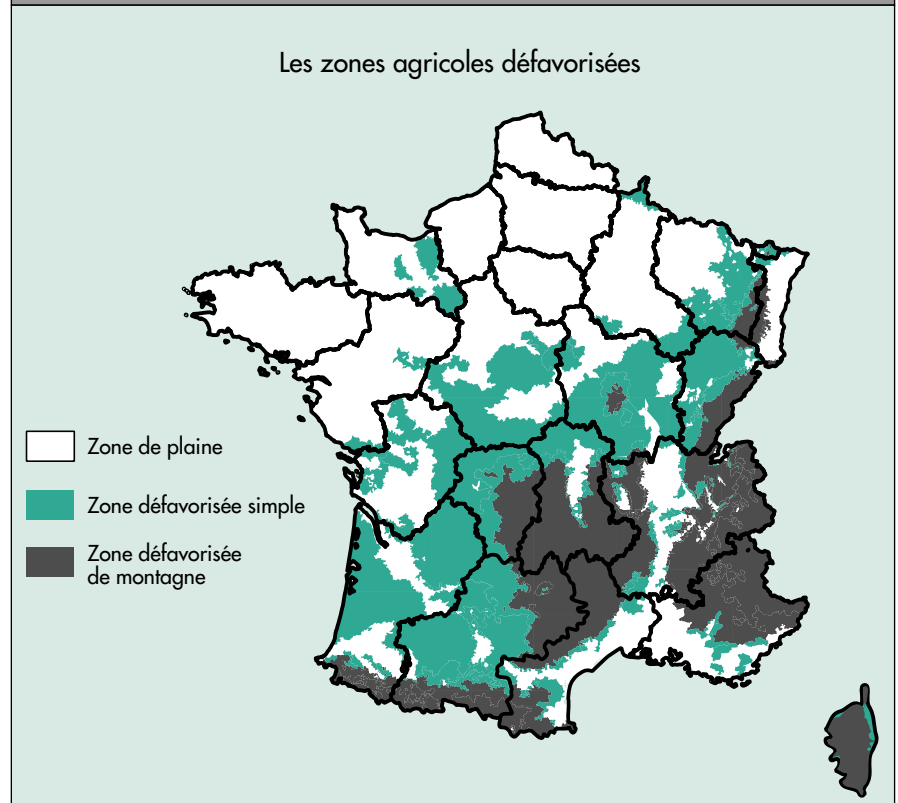
Les zones agricoles défavorisées

La France des forêts et des herbages

Les zones agricoles défavorisées couvrent 47 % du territoire français. Elles regroupent plus de 60 % des surfaces boisées et des herbages, mais seulement 27 % des terres arables. Dans ces zones, comme dans le reste du pays, les bois et forêts s'étendent au détriment des prairies, des landes et des friches. Les revenus des exploitations agricoles y sont parmi les plus faibles.

■ Les zones défavorisées couvrent 47 % du territoire, concernent deux départements sur trois, mais n'élaborent que le quart de la production agricole. Elles se caractérisent, du point de vue de leur sol, par l'importance de leur couverture forestière et l'étendue de leurs herbages. Elles sont issues d'une classification, établie par l'Union européenne sur propositions nationales. En 1997, les 275 000 exploitations agricoles situées dans ces zones se sont partagé diverses aides spécifiques qui visent à promouvoir l'agriculture dans des régions défavorisées. La principale, l'indemnité compensatrice des handicaps naturels, s'est élevée à 2,2 milliards de francs. Elle ne représente qu'une partie des 73 milliards versés en 1997 au titre des concours publics à l'agriculture productive. Sur les 26,2 millions d'hectares que couvrent les zones agricoles défavorisées, 47 % sont situés en zone de montagnes, dans les Alpes, les Pyrénées, le Jura, le Massif central, les Vosges et la

La moitié du territoire en zones défavorisées



Sources : Direction de l'Espace rural et de la Forêt-Bureau Espace rural Environnement Montagne, Cemagref

Corse. On y recense près de 110 000 exploitations qui bénéficient des plus fortes aides réservées aux zones défavorisées. Ces unités ont une taille moyenne de 35 hectares. Deux sur trois sont spécialisées dans l'élevage bovin, ovin ou caprin. Elles représentent 14 % des exploitations françaises, mais n'élaborent que 7 % la production agricole totale. Les autres zones défavorisées, encore appelées « zones défavorisées simples », s'étendent sur 14 millions d'hectares. Elles sont réparties dans le Sud de la France à commencer par les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, mais aussi en Bourgogne, Poitou, dans le Centre et en Lorraine. On y trouve près de 22 % des exploitations agricoles, d'une surface moyenne de 42 hectares. Elles n'élaborent toutefois

37 % des exploitations et le quart de la production dans les zones défavorisées			
	Nombre d'exploitations	Superficie moyenne (ha)	Marge brute standard ¹ (%)
Zone de montagne	107 600	35	7
Zone défavorisée simple	167 719	42	19
Ensemble des zones défavorisées	275 319	39	26
Zone de plaine	477 319	37	74
Ensemble du territoire	752 638	38	100
<small>1. Indicateur de valeur ajoutée.</small>			

Source : Agreste - Enquête structure des exploitations 1997

zones défavorisées, que l'on appelle aussi la « zone de plaine ».

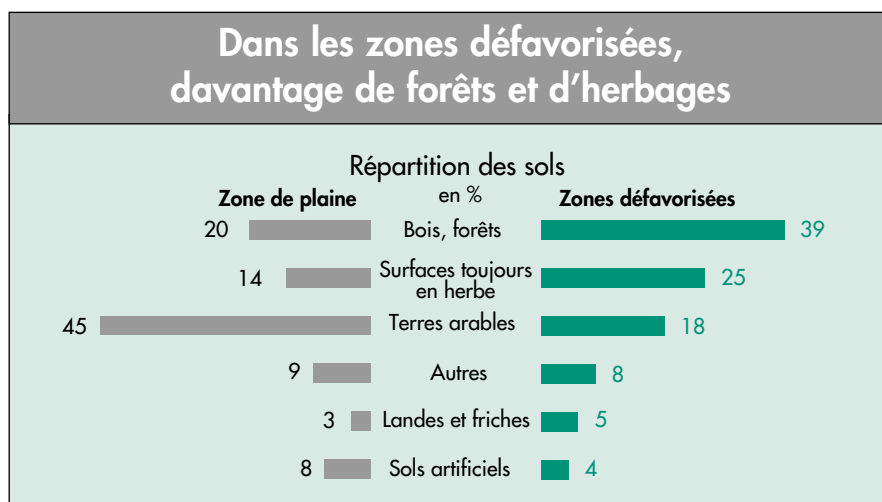
Les zones défavorisées rassemblent 10,3 millions d'hectares de bois et forêts, soit 64 % des surfaces nationales recensées en 1998. Cette prédominance des sols boisés contraste fortement avec la zone de plaine où ils représentent le cinquième du terri-

paysage après la forêt. Près de 62 % des surfaces toujours en herbe recensées en France y sont localisées. Les alpages et les surfaces en herbe peu productives sont caractéristiques de la zone de montagne. Ils y constituent près de la moitié des herbages tandis qu'en zone défavorisée simple, les prairies permanentes productives dominent largement. Avec 6,4 millions d'hectares, les herbages couvrent le quart des zones défavorisées, soit onze points de plus qu'en zone de plaine. Comme les terres arables, les arbres fruitiers et la vigne sont peu présents en zones défavorisées. On n'en comptabilise que 240 000 hectares sur les 1,2 million implantés en France. Seuls les vergers de cerisiers et de pruniers y ont une importance significative avec près de la moitié des superficies nationales, soit environ 25 000 hectares. Les arbres fruitiers en culture pure, les abricotiers, les pêchers, les poiriers et les pommiers ainsi que la vigne se concentrent à plus de 70 % en dehors de ces zones.

62 % des herbages et moins d'un quart des terres arables sont situés en zones défavorisées

que 19 % de la production agricole française. Moins d'une exploitation sur deux est spécialisée dans l'élevage. Il s'agit le plus souvent de production de viande bovine ou de l'élevage ovin. L'élevage bovin laitier est exceptionnellement l'activité dominante. La spécialisation en grandes cultures y est aussi fréquente que dans la partie du territoire située hors des

territoire. En zones défavorisées, la couverture boisée s'étend sur 39 % des superficies et en constitue l'occupation dominante. Sa présence est plus marquée en zone de montagne qu'en zone défavorisée simple, qui comprend pourtant la forêt landaise. Les herbages sont également majoritairement localisés en zones défavorisées, où ils occupent la deuxième place dans le

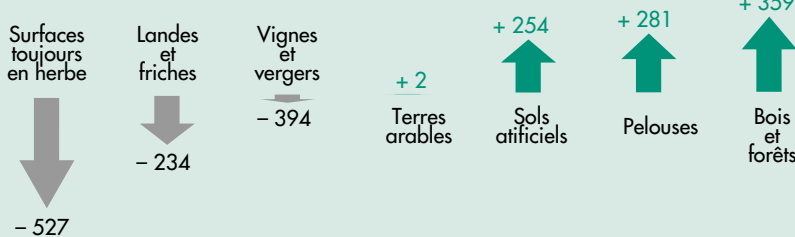


Source : Agreste - Enquête utilisation du territoire 1998

Si la majeure partie des sols boisés et des herbages sont implantés dans les zones défavorisées, cette partie du territoire ne dispose que d'un quart des terres arables. De plus, les cultures pratiquées diffèrent de celles des zones de plaine. Moins exigeantes en eau ou en éléments fertilisants, avec des rendements plus faibles et peu sensibles aux progrès techniques, elles sont en général réservées aux sols les moins fertiles. Ainsi, on trouve en zones défavorisées, 44 %

Près de 90 000 hectares d'herbages disparaissent chaque année depuis 1992

Variation des superficies de 1992 à 1998 (France entière)
en millier d'hectares



Source : Agreste - Enquêtes utilisation du territoire 1992 et 1998

des surfaces de tournesol et 59 % des cultures de sorgho, triticale et sarrasin recensées en France en 1998. Les prairies temporaires, avec 850 000 hectares, y sont proportionnellement plus importantes puisqu'elles occupent plus de 20 % des terres arables,

trielles, pommes de terre et en pois, ainsi que près de 80 % des superficies en blé, maïs, orge et en colza. Il y a proportionnellement plus de blé, de maïs, de tournesol et de colza dans la zone défavorisée simple qu'en zone de montagne. La culture de maïs reste

Les zones défavorisées disposent de moins de 20 % des superficies en blé

soit 10 points de plus qu'en zone de plaine. Néanmoins, l'essentiel des 1,2 million d'hectares de prairies temporaires recensés en zone de plaine se situe en Bretagne et Pays de Loire, régions traditionnelles d'élevage. Le contraste majeur entre zones défavorisées et zone de plaine tient à la forte concentration des grandes cultures dans ces dernières. Dans la zone de plaine, on recense plus de 90 % des surfaces en betteraves, plantes indus-

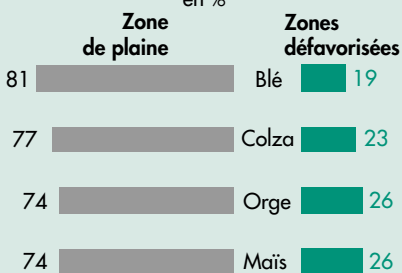
ependant la plus pratiquée en montagne, avec près de 110 000 hectares, car il est un complément traditionnel de l'élevage. Elle est suivie par l'orge et le blé.

Malgré leurs différences, l'occupation des sols évolue de manière

similaire depuis une dizaine d'années en zones défavorisées et en zone de plaine. Les sols boisés ou « artificialisés » – routes, habitats, bureaux – s'étendent au détriment des surfaces en herbe, des landes et des friches. De 1992 à 1998, la plus forte progression a été celle des bois et forêts qui ont gagné 360 000 hectares dans l'ensemble de la France. C'est en zone de montagne que l'avancée des boisements est la plus forte avec une augmentation de 210 000 hectares. Elle se fait généralement en deux temps : installation des friches et des landes puis colonisation naturelle par les boisements. En zone de montagne, ce sont près de 160 000 hectares de landes et friches qui disparaissent au profit des bois et forêts. Ce phénomène s'observe également à des degrés moindres dans le reste du pays. Sur la même période, les boisements progressent de 95 000 hectares sur les landes et les friches dans la zone défavorisée simple et de quasiment autant en zone de plaine. Le recul des surfaces en herbe est également commun à tout le

Les grandes cultures hors zones défavorisées

Répartition des superficies cultivées en %



Source : Agreste - Enquête utilisation du territoire 1998

Les zones défavorisées

■ Les zones agricoles défavorisées et de montagne correspondent à un découpage territorial lié à l'émergence d'une politique communautaire en matière de structures agricoles à partir des années soixante-dix. Ce zonage devait permettre d'aboutir à une restructuration du secteur agricole grâce à un soutien financier : aides à l'investissement, soutiens à la formation professionnelle, indemnités pour compenser les handicaps naturels permanents. La délimitation de ces zones défavorisées et de montagne repose à la fois sur des critères économiques et physiques. Les critères d'éligibilité des communes ou parties de communes sont définis au niveau communautaire. En France, la zone de montagnes est répartie en zone de haute montagne et de montagne; la zone défavorisée en zone de piémont et zone défavorisée simple.

■ Parmi les aides réservées aux zones défavorisées en 1998, on peut citer :

- les indemnités spéciales haute montagne, montagne, piémont et les indemnités compensatoires dans les autres zones défavorisées.
- les aides aux productions végétales en zone sèche de montagne.
- les subventions aux bâtiments d'élevage.
- les aides à la réalisation de clôtures pour ovins en montagne.
- les aides à l'acquisition de matériel agricole en montagne.
- les aides aux investissements collectifs de mise en valeur fourragère et pastorale.
- les aides à la qualité du porc en zone de montagne et de piémont délivrées par l'Ofival.
- les aides à l'amélioration de la qualité du lait en zone de montagne délivrées par l'Onilait.
- la promotion des produits de montagne et les actions de soutien à la sélection animale.

pays. Elles ont perdu, en France, 530 000 hectares de 1992 à 1998. Un quart de ces pertes étaient situées dans la zone de montagne, un cinquième en zone défavorisée simple et près de la moitié dans la zone de plaine. Ces herbages laissent le plus souvent la place à des landes et des friches avant de se transformer en bois ou en forêts. Mais dans les territoires les plus fertiles, une forte proportion de ces prairies sont remises en culture. Quarante-trois pour cent sont ainsi retournées dans la zone de plaine et 27 % dans la zone défavorisée simple. Dans la zone de montagne, rares sont les prairies remises en culture. Et l'on en dénombre même moins que de terres arables transformées en prairies.

Véronique Palacio-Rabaud
Scees - Bureau des statistiques
végétales et forestières

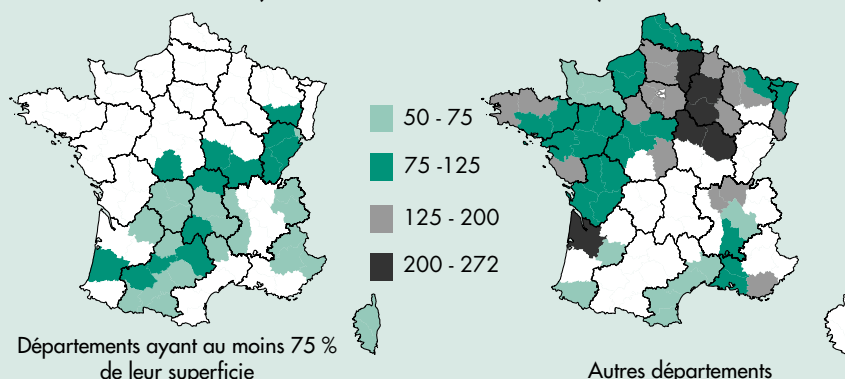
Méthodologie

■ L'enquête Teruti est une enquête annuelle par sondage aréolaire qui repose sur un double niveau de tirage : des segments de 324 hectares répartis tous les 6 km sur l'ensemble du territoire national et, au sein de chaque segment, une grille de 36 points espacés de 300 mètres. L'échantillon se compose ainsi de plus de 15 000 segments et 555 000 points. Les points sont visités chaque année.

■ L'enquêteur relève l'occupation au sol (forêt, blé, route), et son usage (production de bois, agricole, habitat, réseau routier, ou commerce). L'échantillon de points étant constant, on peut suivre l'évolution de l'occupation du territoire au cours d'une période. On dispose ainsi de séries continues sur les périodes 1982-1990 et 1992-1998.

Les zones défavorisées parmi les plus bas revenus agricoles

Résultat brut d'exploitation par exploitation en 1997
(indice France = 100 en 1996)



Départements ayant au moins 75 % de leur superficie

dans des zones agricoles défavorisées

■ Peu de viticulture d'appellation et de grandes cultures, omniprésence de l'élevage herbivore, le paysage agricole des zones défavorisées est de ceux qui produisent de bas revenus agricoles. En 1997, les revenus agricoles des départements, classés pour au moins trois quarts de leur

superficie en zones défavorisées, sont parmi les plus faibles. Ils sont plus bas dans la zone de montagne qu'en zone défavorisée simple. Certains départements de la zone de plaine, de Normandie ou du Languedoc-Roussillon, ont néanmoins de faibles résultats bruts d'exploitation.

Source : Agreste - Comptes départementaux de l'agriculture de 1997

Occupation du sol en 1998

(en millier d'hectares)

	Zone de montagne	Zone défavorisée simple	Ensemble des zones défavorisées	Zone de plaine	Ensemble du territoire
Eaux et roches	961	217	1 178	657	1 835
Bois et forêts	5 428	4 912	10 340	5 838	16 177
Terres arables	853	3 955	4 808	12 973	17 781
Surfaces toujours en herbe	3 294	3 138	6 432	4 021	10 454
Landes et friches	947	478	1 425	930	2 355
Autres (vignes, vergers, pelouses...)	292	613	905	1 998	2 903
Sols artificiels (routes, habitats ...)	395	659	1 053	2 236	3 289
Zones interdites	26	36	62	62	124
Ensemble	12 194	14 009	26 203	28 715	54 919

Source : Agreste - Enquête utilisation du territoire 1998

Pour en savoir plus

■ « Les villes se mettent au vert », Agreste-Primeur n° 16, février 1997.

■ « L'utilisation du territoire en 1998 - Nouvelles séries de 1991 à 1998 », Agreste-Données chiffrées n° 114, février 1999.

Directeur de la publication : G. RAULIN

Rédacteur en chef : L. BISALUT

Composition : Scees (B. POULLETTE)

Impression : Imprimerie Médous - Toulouse

Dépôt légal : À parution

ISSN : 0246-1803

© Agreste 1999



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 85 85